

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2023-239

Objet: Diverses rues

Circulation alternée (par panneaux « B15/C18 »)

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre $1-8^{\grave{e}me}$ partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 25 mai 2023, présentée par Axians-Cegelec – 1 Boulevard de l'Odet – 35740 Pacé, afin d'intervenir sur des chambres Télécom pour tirage de fibre,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu, <u>dans diverses rues</u>, d'alterner la circulation (par panneaux « B15/C18 »), à compter du lundi 19 juin 2023, à partir de 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux programmés le vendredi 30 juin 2023 à 18h00,

ARRÊTE:

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, la circulation sera alternée (par panneaux « B15/C18 »), à compter du lundi 19 juin 2023, à partir de 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux programmés le vendredi 30 juin 2023 à 18h00, dans les rues suivantes :

- Quai Surcouf
- Rue des Douves
- Avenue du Mal Foch
- Place de Bretagne
- Place Charles de Gaulle
- Rue Saint Michel
- Rue de Rennes

- Rue de Beaulieu
- Rue de la Châtaigneraie
- Avenue Joseph Ricordel
- Rue de Briangaud
- Rue de la Vieille Ville
- Rue Jean Monnet

ARTICLE 2 : L'entreprise Axians-Cegelec sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 31 mai 2023

Pour le Maire,

André Croguennee Le Conseiller Municipal délégué

à l'Occupation de l'Espace Public



Demande d'autorisation d'intervenir sur voirie départementale en et hors agglomération

Les demandes établies sont à déposer deux (2) mois à l'avance au service construction de l'agence départementale. En l'absence de réponse dans un délai de deux (2) mois à compter de la demande à l'agence, l'autorisation est réputée refusée. La demande ne pourra être traitée que sur présentation d'un dossier complet.

(Autorisation de travaux 1 mois avant ; Permission de voirie 2 mois avant)

Code de la voirie routière L113-2; L115-1 à L116-8; L123-8; L131-1 à L131-7; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6; L2215-4 et L2215-5 Le règlement de la voirie départementale approuvé par la Commission Permanente le 19 novembre 2012 http://www.ille-et-vilaine.fr/fr/inforcute

✓ Première demande	Renouveller	nent	Le cas échéant, indiquez le N° Permis de Construire correspondant :					
Le demandeur :	Particulier	M	laître d'œuvre		Entreprise	✓		
Concessionnaire/Explo	itant de réseau	M	laître d'ouvrage		Entrepreneu	и		
Société : AXIANS - CEGELEC Adresse Numéro : 1	Extension:	DM	Représenté par : Nom de la voie :	boulevard de	e l'Odet			
Code postal : 35740 Localité : PACE Téléphone : 06 19 56 80 62 Courriel : bruno.plassoux@axians.com								
Adresse: Numéro: 8	Extension :		LA LANDE			HAYE ueline Auriol 06 40 56 11 21		
Code postal : 35136 Localité : ST JACQUES DE LA LANDE Téléphone : 06 40 56 11 21 Localisation du site concerné par la demande								
Voie concernée : Route départementale D 77.5::164-67-3117-128								
Référence cadastrale : Sec	tion(s):	Parcelle(s) : N°	Commi	une:			
Stationnement ou dépôt	iaux E	Demande initiale Echafaudage	Benne	Grue		on déménagement		
Autre: Autre :								
Eau - Assainissement	éation [Eau potable Renouvellemen	t Sup	x usées pression	Eaux pluviale Intervention s	es sur le réseau existant (*)		
▼Télécommunications	éation [Aérien Renouvellemen	✓Sou t Sup	terrain ression	✓ Intervention s	sur le réseau existant (*)		
□Electricité □Cr	réation	Aérien Renouvellemen		terrain ression		sur le réseau existant (*)		

(*) Uniquement réparation et entretien sans modification de linéaire de réseau

Page 1 / 2

Gaz	Création	Pipelines Renouvellement	Ouvrages Supression	N° d'affaire :				
Hydrocarbures	Pipelines	Ouvrages	Station service					
	Création	Renouvellement	Suppression	Intervention sur le réseau existant (*)				
Autres :	Création	Renouvellement	Supression	Intervention sur le réseau existant (*)				
		mètres	de la saillie	mètres				
surplomb		mètres	hauteur sous saillie .	STATE OF THE STATE				
Balcon Auvents, marquises Bannes (stores) Marches et saillies au sol								
	aux usées traitées	Eaux pluvia		SPANC: Oui Non				
Référence cadastrale : Section(s) :								
En cas de travaux en limite du domaine public routier, une demande complémentaire d'arrêté d'alignement doit être déposée auprès de l'agence départementale concerné Pour connaître l'agence départementale concernée : le site http://www.ille-et-vilaine.fr/fr rubrique "Inforoute", "Carte de la gestion des routes départementales par agence"								
Travaux sur réseaux (e	lectricité, eau, pét	role, gaz, télécommuni	cation) sur route dépa					
	1	Sous voirie		Sous accotement ou trottoirs				
Tranchée longitudinale		métres		mėtres mètres				
Fonçage ou forage de	uc	metres		mètres				
E0 1111		•						
Pièces à joindre obligat	toirement à la den	nande						
1 - Pour toute demande								
Plan de situation du p	rojet 1/10 000 ou 1/	20 000	asse du projet 1/1 000 ou	1/2 000 ⁽¹⁾ Photo				
2 - Pièces complémentai	res par nature de d	lemande						
2a - Clôtures/portails/P			to the domestic contribution	□ 1/50				
Coupes longitudina	ales et transversales	indiquant l'emprise occup	bee du domaine public					
		s implantés sur le domain	e public routier					
	projetés 1/200 ou 1		Cahier:	s des coupes techniques de tranchées 1/50				
Plan de details de	Tranchissement des	points singuliers 1/50						
2c - Station service : P	lan d'implantation de	s pistes avec signalisatio	n de police 1/200	ou 1/500				
(1) Extrait cadastral ou équivale	nt		-1					
		20 12						
LJ'atteste de l'exactitue			F-120.20					
Fait à : PACE Le : 25/05.								
Nom : PLASSOUX		Prénom :	Bruno	Qualité : CONDUCTEUR DE TRAVAUX				
La loi nº 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, garantit un droit d'accès et de rectifications des données auprès des organismes destinataires du formulaire.								
			T					
Toute demande concernant des travaux en agglomération doit au Visas du maire : préalable être renseignée de l'avis du maire.								
préalable être renseignée de l'avis du maire. Demande d'intervention située toute ou partie en agglomération Défavorable (observations exposant les réserves)								
LE DE RE								
/	Agglomération Date: 31052023							
	Cachet et signature du maire							
a Hodre Croquessee La James								
d Course has de l'Especial								
			A Transmettre à l'ag	ience départementale concernée (1)				
Demande d'intervention située <u>entièrement</u> hors agglomération			Demande à transme	eure a ragence departementale concernée "				
	Agglomération							
(2) Liste des agences départem	nentales sur le site inter	net : http://www.ille-et-vilgin	fr/fr/inforoute : PDF "Carte	de la gestion des routes départementales par agence"				

Mise à jour le 18.02.2020

Page 2/2